

Barème des honoraires H.T. et TTC (20,00%)

L'ensemble de nos prestations de transaction est soumis à un barème maximal obligatoire. Il est bien entendu que l'agence reste flexible au regard de ce barème et sait faire les efforts nécessaires à la bonne conclusion des négociations.

| MONTANT DE LA VALEUR DU BIEN | HONORAIRES H.T. | HONORAIRES T.T.C. | FORFAIT MINIMUM T.T.C |
|------------------------------|-----------------|-------------------|-----------------------|
| Jusqu'à 25.000 € | - | - | 2 500,00 € |
| De 25.001 à 150.000 € | - | - | 7 000,00 € |
| De 150.001 à 450.000 € | 4,16% | 5,00% | / |
| A partir de 450.000 € | 3,75% | 4,50% | / |
| Fonds de commerces | 9,00% | - | / |

Les honoraires peuvent être révisés en fonction des variations du prix net de vente du bien.

Les honoraires d'agence seront au minimum du montant du forfait.

Les honoraires comprennent dans le cadre du mandat de vente signé :

- 1.La prise de mandat,
- 2.La vérification de tous les éléments nécessaires à la vente du bien,
- 3.La publicité sur tous supports jugés utiles par l'agence,
- 4.La recherche de tous les acquéreurs potentiels,
- 5.La faisabilité du projet dans la mesure des investigations autorisées par la loi,
- 6.Les visites du bien par les acquéreurs potentiels,
- 7.Les aides à la négociation et à l'ajustement du prix,
- 8.L'assistance à l'avant-contrat de vente,
- 9.Les vérifications des obligations de l'acquéreur et la validité des financements,
- 10.L'assistance à l'acte de vente authentique devant notaire.

Mandat de recherche :

5,00% du prix de vente net vendeur

2,30% en cas de mandat de recherche en exclusivité

Forfait minimum de 7000 € si le prix de vente net vendeur est inférieur à 150 000,00 €

Immobilier neuf

Vente au prix du promoteur (pas d'honoraires)

LOCAUX D'HABITATION - LOCATION

Mandat de location (nue ou meublée)

Locataire 7,20% TTC du loyer annuel hors charges correspondant à 50% des frais de visite du logement, de constitution du dossier et de rédaction du bail.

Propriétaire 8,10% TTC du loyer annuel hors charges correspondant à 50% des frais de visite du logement, de constitution du dossier et de rédaction du bail, ainsi qu'à 100% des frais de recherche de locataires

Pour le locataire, ces honoraires sont pratiqués dans la limite des plafonds imposés par la loi ALUR lorsque celle-ci est applicable.

(Plafond pour le locataire : 10,00 euros du m² de surface habitable)